

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 NOVEMBRE 2022

Effectif légal :	19
En exercice :	19
Présents :	16
Pouvoirs :	02

L'An Deux Mille Vingt-deux, le 21 novembre à 19h00
le Conseil Municipal de la Commune de BEAUCROISSANT,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, à la salle du Conseil
Municipal,
sous la Présidence de M Antoine REBOUL, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 novembre 2022

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, M. Stephan HERVE, Mme Stéphanie ROUX, Mme Karen BISSONET, Mme Sylvie FIGUET, Mme Annick FABBRI, M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : Mme Michelle CIAVATTI qui a donné pouvoir à M. Patrick ROY, M. Hugo GALATIOTO qui a donné pouvoir à M. Manuel GOMEZ

Absent excusé : M. Laurent CHARPENAY

La séance débute à 19h05.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **M. Gérard GIROUD-PIFFOZ a été nommé secrétaire de séance à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} septembre 2022 est adopté à 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE)

Madame Christiane CARNEIRO quitte la salle à 21h00, à compter du point « Autres sujets d'information ».

Le Conseil municipal examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

INFORMATION SUR LES PROJETS D'AMENAGEMENTS DU CENTRE VILLAGE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des projets d'aménagements du centre village, à savoir :

- La cession de la Maison « Nardy » à un investisseur privé, qui s'engagera à créer une surface commerciale au rez-de-chaussée (commerce de bouche) et des logements réhabilités, en location ou en accession à la propriété au-dessus.

Un appel à candidatures va être lancé avec un choix, qui sera réalisé en fonction des propositions de projets de rénovation des candidats.

- La réalisation d'un bâtiment neuf confiée à un bailleur social, avec des logements et deux locaux commerciaux.

- En parallèle, une pré-étude technique et paysagère est en cours de réalisation par le Cabinet Alp'études.

Monsieur Christophe Fayolle regrette qu'il ne soit pas proposé un montage financier avec un prêt immobilier et des loyers afin que la commune reste propriétaire.

Monsieur le Maire précise que le peu de capacité d'endettement de la commune ne permet pas ce type de montage financier.

Monsieur Stéphan Hervé complète en rappelant que les montages financiers en lien avec un bailleur social sont encouragés par l'Etat. D'autant que la commune n'a pas de compétence et de moyens pour gérer du locatif.

Monsieur Manuel Gomez indique que l'intérêt de cette opération est de revaloriser les bâtiments et permettre l'accessibilité en locatif ou l'acquisition de logements sur la commune.

Monsieur Franck Charpenay s'interroge sur le fait que les bailleurs attribueront des logements aux habitants de Beaucroissant.

Monsieur le Maire indique que les bailleurs sociaux portent une attention particulière sur l'origine des demandes de location lors de l'attribution des logements.

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire expose,

A l'approche de la clôture de l'exercice, il est important d'ajuster les crédits du budget principal de la Commune afin d'assurer le bon fonctionnement des équipements communaux. Les ajustements concernent uniquement la section de fonctionnement.

La décision modificative s'équilibre de la manière suivante :

	Dépenses	Recettes
FONCTIONNEMENT	41 000,00 €	41 000,00 €
INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €

➤ La section de Fonctionnement :

Les ajustements de crédits s'opèrent par des virements entre chapitres budgétaires et par des recettes supplémentaires supérieures aux prévisions votées lors du budget primitif 2022.

Chapitre	Libellé	DEPENSE	RECETTE
011	Charges générales	47 200,00 €	
65	Participations et subventions	-6 200,00 €	
013	Atténuation de charges		1 000,00 €
73	Impôts et taxes		30 000,00 €
77	Produits exceptionnels		10 000,00 €
	TOTAL	41 000,00 €	41 000,00 €

Il s'agit principalement d'alimenter les crédits des fluides (+34,4K€), les crédits pour la réparation des véhicules roulants (12 K€). Concernant le chapitre 65, une réduction de crédits sur les autres contributions (participation de la Commune au service mutualisé « instructeur des autorisations du droit des sols » de la Communauté des Communes), comptabilisée dans un autre chapitre, permet de financer les créances admises en non-valeur, un complément de crédits pour les indemnités des élus et d'autres contributions (participation classe ULIS...).

Cette décision modificative s'équilibre par des recettes supplémentaires perçues au courant de l'année. En fiscalité, un complément de la recette du fonds départemental des droits de mutation (+20K€), produit des impôts directs (+10K€) et l'indemnisation du sinistre du camion (+10K€).

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Adopte** la décision modificative N°1 de fin d'année telle que présentée ci-dessus.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame le Comptable public de Bourgoin-Jallieu

PARTENARIAT FINANCIER AVEC LUMENSOL ET ARC-EN-CIEL RECYCLAGE - ORGANISATION DE LA JOURNEE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE 2022

Monsieur le Maire rappelle la journée de la transition écologique qui s'est déroulée le 14 mai 2022 avec l'objectif de promouvoir auprès de concitoyens les principes de sobriété et le respect de la nature, les sensibiliser aux nécessaires changements de mode de vie face aux enjeux climatiques et énergétiques.

Cette manifestation festive s'articulait autour de six grands thèmes qui sont autant d'éco-gestes et d'éco-décisions :

- Respecter la biodiversité
- Economiser l'énergie
- Trier les déchets
- Manger sainement
- Bouger autrement
- Penser solidarité et mutualisation

Dans le cadre de cette journée de solidarité, les sociétés LUMENSOL et ARC-EN-CIEL RECYCLAGE ont souhaité être partenaires financiers, afin de soutenir cette initiative entièrement gratuite pour les exposants et les visiteurs.

La contribution de LUMENSOL s'élève à 250 euros et la contribution d'ARC-EN-CIEL RECYCLAGE s'élève à 500 euros.

Considérant la demande de la trésorerie,

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** la contribution de LUMENSOL d'un montant de 250 euros et la contribution d'ARC-EN-CIEL RECYCLAGE d'un montant de 500 euros en tant que partenaires financiers de la journée de la transition écologique qui s'est déroulée le 14 mai 2022.
- **Dit que** ces sommes seront imputées en recettes de fonctionnement à l'article 7478 – Autres organismes - budget de la commune.
- **Charger** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame le Comptable public de Bourgoin-Jallieu
 - o LUMENSOL et ARC-EN-CIEL RECYCLAGE

REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DUN DROIT DE PLACE – APCS - FOIRE SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que l'Association de Promotion du Cheval Sportif (APCS) représentée par Monsieur ARNAUD Grégory exploite un restaurant pouvant accueillir + de 50 personnes, sous une structure permanente en dur au bout de l'allée B vers la Rue Marthe Olympe Richard.

L'Association a réglé cet emplacement avant la date limite de paiement fixée au 20 juin 2022.

Cependant, la conjoncture actuelle et le manque d'exposants dans la partie agricole n'ont pas permis d'ouvrir l'intégralité des allées A, B et B bis.

Aussi, cet espace a été utilisé en parking par l'ASB et de fait le restaurant APCS s'est retrouvé hors champ de foire.

Considérant que le service foire a constaté la fermeture de l'établissement durant la totalité de l'événement.

Compte tenu de cette situation inhérente à l'organisation de la foire,

Compte tenu du montant du droit de place qui s'élève à 1 433,28 € HT soit 1 576.61 € TTC,

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepter** le remboursement exceptionnel à l'Association de Promotion du Cheval Sportif (APCS) représentée par Monsieur ARNAUD Grégory, 34 chemin de Montlambert 38300 RUY

de ses droits de place à la foire de septembre 2022 ; ces derniers s'élevant à **1 433,28 € HT soit 1 576.61 € TTC.**

- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame le Comptable public de Bourgoin-Jallieu
 - o L'association de Promotion du Cheval Sportif (APCS) représentée par Monsieur ARNAUD Grégory

REMBOURSEMENT EXCEPTIONNEL DUN DROIT DE PLACE – Monsieur JAMOND René - FOIRE SEPTEMBRE 2022

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que Monsieur JAMOND René a eu 6 mètres de moins sur son emplacement habituel suite à une erreur de piquetage alors qu'il avait réglé l'intégralité de son emplacement.

Considérant que le service technique et le service foire ont constaté cette erreur, Compte tenu du montant du droit de place qui s'élève à 104.70 € HT soit 115.17 € TTC (6mètres linéaires X 17.45 € - Tarif commerces divers),

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte** le remboursement exceptionnel à Monsieur JAMOND René, Vialleneuve 43150 LAUSSONNE de 6 mètres linéaires (tarif commerces divers) s'élevant à **104.70 € HT soit 115.17 € TTC.**
- **Charge** Monsieur le Maire de procéder aux formalités nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Madame le Comptable public de Bourgoin-Jallieu
 - o Monsieur JAMOND René

VOTE DES SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Patrick ROY, Adjoint à la vie associative propose de se prononcer sur les attributions des subventions 2022 en faveur des associations.

Il rappelle que la commune souhaite participer et soutenir les associations, légalement déclarées, exerçant une activité d'intérêt général.

Considérant les demandes formulées par les associations,

Considérant les investissements réalisés par certaines associations,

Madame Annick Fabbri demande les critères d'attribution des subventions et interroge sur la possibilité d'attribuer des subventions moins élevées pour les associations qui ont tenu des parkings lors de la foire de septembre.

Monsieur Patrick Roy précise que les critères sont l'historique et la demande faite par les associations et confirme qu'il serait intéressant d'avoir un débat sur les recettes supplémentaires liées aux parkings durant les foires.

Monsieur Manuel Gomez indique qu'en terme d'équité, il serait nécessaire d'avoir un bilan de fonctionnement des associations avec le prix d'adhésion et le prévisionnel.

Monsieur Patrick Roy confirme que les associations remettent leur bilan et qu'il serait possible aussi de demander le prix de la cotisation.

Monsieur Manuel Gomez précise que les manifestations réalisées par les associations sont nécessaires pour créer de l'animation et du lien et que la subvention ne doit pas permettre d'équilibrer les comptes d'une association.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 17 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention (M. Manuel GOMEZ) :

- **Décide** l'attribution des subventions, telles que listées ci-dessous :

Associations	Subvention de fonctionnement 2022 – en euros	Subvention exceptionnelle 2022 – en euros
Foot	400 €	937 €
Amitiés Loisirs	450 €	
Sou des écoles	800 €	
Tennis	800 €	
Gym	450 €	
Chasse	400 €	750 €
Atelier Grange	300 €	
Pêche	250 €	
Basket	700 €	400 €
Etincelles émotions	100 €	
AFIPH	200 €	
PART'AGE	200 €	
DDEN	50 €	
	5 100 €	2 087 €

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame le Comptable public de Bourgoin-Jallieu

PARTICIPATION EVENEMENT « FITDAYS MGEN » – VILLE ETAPE 2023

Madame Karen BISSONET, Conseillère municipale, informe le Conseil que la commune envisage d'accueillir l'évènement « FITDAYS MGEN de Beaucroissant» qui se déroulera selon le programme suivant :

Le dimanche 2 juillet

10h30 à 19h : village éducatif autour du triathlon ouvert de 10h à 18h30 à tous les enfants de 5 à 12 ans gratuitement (pré-inscription sur le net conseillée car uniquement 500 places ou inscription de centres de loisirs)

19h à 20h : Relais du cœur en familles pour maximum 200 équipes de 2 et concert DJ

20h : Tirage au sort de 30 enfants de BEAUCROISSANT VIENNE ET LOIRE qui participeront à la finale régionale du samedi 8 juillet aux Balcons du Dauphiné (base de loisirs de la Vallée Bleue) pour tenter de gagner leur place en finale nationale

A cet effet, un contrat de partenariat sera établi entre la commune de Beaucroissant et l'Association TIGRE, représentée par Madame Carole VIALAT, Directrice générale, dont le siège est sis Clos Déroches 38210 TULLINS.

Ce contrat définit les conditions dans lesquelles la commune se voit concéder, dans le cadre exclusif de l'édition 2023 de l'Evènement « FITDAYS MGEN », l'utilisation de droits promotionnels et publicitaires en relation avec sa qualité de Partenaire par l'Organisateur ainsi que les conditions financières de ce partenariat.

La commune de Beaucroissant bénéficiera, pendant la durée du présent contrat, de la qualité de « Ville-étape » au titre de l'édition 2023 de l'évènement « FITDAYS MGEN ».

L'Organisateur prendra en charge les coûts de réalisation des affiches, flyers, invitations et la commune sera associée au plan de communication et aux opérations de promotion de l'évènement (dossier de presse, présence logo sur documents officiels, relation presse...).

La commune mettra à la disposition de l'organisateur, le jour de l'évènement, les infrastructures, 30 tee-shirts enfants avec le logo de la commune pour le tirage au sort des enfants sélectionnés en finale régionale et organisera l'apéritif pour les officiels lors du podium de tirage au sort des enfants et le relais du cœur.

L'Organisateur s'engage à :

- Offrir un tee-shirt, un gilet de sécurité, une médaille et un ravitaillement en eau et fruits frais à chaque enfant.
- Offrir un tee-shirt à chaque adulte participant au relais des familles.
- Assurer l'encadrement des ateliers éducatifs avec 26 personnes de l'équipe FitDays mgen et 4 militants MGEN, et notamment assurer la sécurité de l'atelier initiation triathlon avec 1 BEESAN, 2 BNSSA et 1 BF5.
- inscrire les enfants sélectionnés de BEAUCROISSANT à la finale régionale du FitDays mgen pour qu'ils tentent de gagner leur place en finale nationale.
- prendre en charge le déplacement en finale nationale des enfants qui seront sélectionnés, ainsi que d'un parent accompagnant pour chacun.

En contrepartie des droits consentis, la commune versera pour l'édition 2023 du « FITDAYS MGEN » à l'association TIGRE une subvention d'un montant de 4 900 €.

Toute participation financière nouvelle, qui sera apportée par des partenaires de la Commune, dès lors qu'ils ne sont ni concurrentiels des partenaires officiels de l'évènement ou qu'ils ne sont pas en opposition avec les valeurs de ce dernier, sera déduite des 4 900 € versés par la Commune.

Monsieur Franck Charpenay précise que les élus de la minorité sont favorables au développement du sport et à l'accompagnement de la jeunesse, mais qu'ils s'abstiennent étant donné qu'à ce jour les participations financières des partenaires ne sont pas connues et être mis devant le fait accompli.

Madame Karen Bissonet indique que c'est un beau projet qui permet d'allier la jeunesse, le sport, la santé et la nutrition et que c'est une chance d'être ville étape de cet évènement.

Madame Karen Bissonet et Monsieur Patrick Roy précisent que l'objectif est de diminuer au maximum les coûts. C'est l'organisateur qui prendra contact avec les potentiels financeurs.

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 15 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions (M. Franck CHARPENAY, M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE) :

- **Adopte** le contrat de partenariat « FIT DAYS MGEN 2023 ».
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ledit contrat.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Dit** que la participation sera à prévoir au budget 2023.
- **Dit** que la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - L'association TIGRE

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO SCOLAIRE – ANNEE 2021-2022

Christiane CARNEIRO, Adjointe aux affaires scolaires précise au conseil municipal que :

La ville de Voiron, en qualité de commune siège, met gracieusement à la disposition du centre médico scolaire un logement dans l'ancienne école de Paviot. A ce titre, elle en supporte les charges de fonctionnement suivantes : eau, électricité, chauffage, deux lignes téléphoniques, l'ADSL, l'entretien des locaux, ainsi que les dépenses d'affranchissement, de photocopies et les fournitures diverses de bureau et de petit matériel.

Pour compenser ces dépenses, la ville de Voiron, commune d'accueil, par le biais d'une convention, demande une participation financière aux 40 communes ou communautés de communes, rattachées au Centre Médico Scolaire de Voiron. C'est pourquoi, chaque année depuis 2008, la ville de Voiron procède à un appel de fonds calculés sur les effectifs publics et privés des communes concernées à la rentrée précédente.

Dans le cadre de cette convention, la participation financière envisagée pour l'année 2021/2022 est basée sur la somme forfaitaire de 0.63 euros par élève du 1er degré (contre 0.62 en 2020-2021).

L'effectif à la rentrée 2021 étant de 171 élèves du 1er degré, la participation de la commune s'élèverait à 107,73 € (contre 116,56 € en 2020-2021).

Vu l'ordonnance 45-2407 du 18/10/1945 régissant l'organisation des Centres Médico Scolaires,
Vu le décret 46-2698 en date du 26 novembre 1946 prévoyant que les frais de fonctionnement soient à la charge des communes sièges du centre,
Vu la délibération de la Ville de Voiron N°2021-152 en date du 06 décembre 2021, relative à la participation des communes aux frais de fonctionnement et de gestion budgétaire du Centre Médico-Scolaire (CMS) de Paviot situé sur son territoire,

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Accepte le versement d'une participation financière** aux frais de fonctionnement 2021/2022 du Centre Médico Scolaire de Voiron proposée par la Ville de Voiron basée sur le versement d'une somme forfaitaire de 0,63 euros par élève du premier degré. Soit un montant de participation établi **à 107.73 €.**
- **Autorise** Le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et le charger d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Précise que** les crédits nécessaires à cette dépense seront imputés au compte 6558.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère
 - o Monsieur le Maire de Voiron
 - o Madame la trésorière de Bourgoin-Jallieu

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

N° DE PIECE INTERNE	TIERS - CP VILLE	OBJET	DUREE DU CONTRAT	MONTANT Euros
2022_009	REGION AUVERGNE RHONE-ALPES	Achat espace promotionnel - Foire de Beaucroissant	Du 09 au 11 septembre 2022	25 000 € HT soit 27 500 € TTC
2022_010	SEKERGER Tania et MANON Benoit-Brice 914 Route du Bois - 38140 BEAUCROISSANT	Autorisation installation d'un puits perdu en terrain privé sur une partie de la parcelle AR 493 et AR 491	Indéterminée	Néant
2022_011	ENEDIS	Partenariat visibilité événementielle - foire de septembre 2022	Du 09 au 11 septembre 2022	2 500 € HT
2022_012	SDIS	Sécurité des personnes et protection des biens	Du 09 au 11 septembre 2022	7 695 €
2022_013	GENDARMERIE	Sécurité des personnes et protection des biens	Du 09 au 11 septembre 2022	22 997,59 €
2022_014	S.M.U.R	Mise à disposition équipe paramédicale (1 médecin thésé, 1 infirmière D.E SMUR, 1 ambulancier SMUR)	Du 09 au 11 septembre 2022	3 600 €
2022_015	Jamal EL AOUIR	Docteur en médecine, spécialisé en médecine d'urgence	9 septembre 2022	900 €
2022_016	Lara DELANGE-BROSSET	Docteur en médecine, spécialisé en médecine d'urgence	10 septembre 2022	900 €
2022_017	Frédéric GUICHARD	Docteur en médecine, spécialisé en médecine d'urgence	11 septembre 2022	900 €
2022_018	CROIX ROUGE	Dispositif Prévisionnel de Secours	Du 09 au 11 septembre 2022	10 062 €
2022_019	CCBE	Organisation du festival "la semaine pour l'égalité"	Du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2025 inclus	Néant

AUTRES SUJETS D'INFORMATION

Bilan de la foire

Monsieur le Maire rappelle la belle fréquentation de la foire de septembre, avec une météo favorable aux exposants et visiteurs. Pour tous le retour de la foire est une réussite. Il était indispensable pour la commune de relancer ce bel évènement.

Après deux ans d'annulation, le redémarrage de la foire a été laborieux avec un roulement plus important qu'habituellement et un contexte économique difficile.

De nombreux commerçants ont disparu suite au COVID (exploitants qui ont mis la clé sous la porte, vendu leur fonds ou tout simplement pris leur retraite), les restaurants ont rencontré des problématiques de recrutement de personnels et les exposants de matériel ont réduit leurs surfaces car ils se sont retrouvés en difficulté d'approvisionnement.

Fort de ces constats, des dispositions ont été prises pour renforcer l'équipe et relancer environ 1 400 clients potentiels.

Monsieur le Maire présente le compte d'exploitation qui est déficitaire mais on aurait pu s'attendre à pire compte tenu du contexte et de l'augmentation des coûts notamment de l'énergie.

Monsieur Franck Charpenay indique que les commerçants ne sont pas à plaindre et qu'il sera nécessaire d'augmenter les tarifs.

Monsieur Manuel Gomez précise que tous les commerçants ont des difficultés. Les restaurateurs ont bien fonctionné.

Madame Sylvie FIGUET précise qu'il est nécessaire de nuancer les propos et de ne pas être dans de la généralité.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a voté les tarifs des foires en deux temps, ce qui permet de mieux s'adapter à la situation économique.

Etude ANCT

Monsieur le Maire précise que l'Etat, à travers l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) a accordé une aide de 49 000 euros à la commune pour la réalisation d'une étude sur les différents scénarios de développement de la foire.

Préparation Budgétaire 2023

Monsieur le Maire indique que la commission finances se réunira en janvier.

Une présentation des dépenses et recettes sur l'année 2022 sera réalisée ainsi que la préparation budgétaire 2023 avec une hausse des coûts de l'électricité très importante.

Bâtiment Charolais

Monsieur le Maire indique qu'une convention d'usage est en cours d'élaboration en corrélation avec un bail à construction qui sera soumis à notre conseil juridique.

Travaux en cours

Pump track – Aire de jeux

L'engazonnement sera réalisé en fonction des conditions météorologiques. L'accès au pumtrack est fermé jusqu'à la stabilisation des accotements.

Extinction des lumières

Des Travaux de réhabilitation des coffrets d'éclairage public situés aux lieux « usine MBM », « Cimetière », « Le Bois » seront programmés.

Extension du Columbarium

Un projet est en cours.

Festivités de fin d'année

26 novembre 2022 : Marché de Noël

08 décembre 2022 à 18h00 : Nuit des lumignons, lecture de contes et chants de Noël avec les bénévoles de la médiathèque, buvette

11 décembre 2022 à 17h00 : Concert de Noël avec la chorale de la Bièvre à l'Eglise

16 décembre 2022 de 16h00 à 18h30 : Venue du Père Noël et tirage du concours déco de Noël

23 décembre 2022 à 18h30 : Film d'animation « Elliot le plus petit des rennes » à la salle des fêtes

Chemin de la Croze

Monsieur Manuel Gomez demande s'il est possible d'ouvrir le chemin de la Croze en double sens (sauf intempéries).

Monsieur Patrick Roy propose d'échanger en réunion sécurité.

La séance étant close, elle est levée à 21h45.
Beaucroissant, le 25 novembre 2022.

**Le secrétaire de séance,
Gérard GIROUD-PIFFOZ**

**Le Maire,
Antoine REBOUL**